

MEURTRE À
SHERBROOKE ?**Bébé de
trois ans
retrouvé
sans vie**

SHERBROOKE (QMI) - Un enfant de trois ans a été retrouvé sans vie dans une résidence de la rue Léo-Laliberté, dans le nord de Sherbrooke, hier soir, alors que sa mère, retrouvée sur place, est dans un état critique.

Des agents de la police de Sherbrooke se sont rendus sur les lieux peu après 18 h 30 après qu'une tierce personne, qui s'était présentée à la résidence, eut téléphoné au 911.

À l'arrivée des policiers, la mère de l'enfant, âgée de 36 ans, était encore sur place.

En détresse

Selon ce qu'a indiqué Martin Carrier, porte-parole de la police de Sherbrooke, la mère de l'enfant a tenté de mettre fin à ses jours.

Elle a été transportée à l'hôpital et on craint pour sa vie, a précisé M. Carrier, qui a ajouté qu'elle sera rencontrée par les enquêteurs en tant que témoin important dans cette affaire.

Selon M. Carrier, « à première vue, il n'y aurait pas de marque de violence » sur le corps de l'enfant. Il a toutefois précisé qu'une autopsie aura lieu pour déterminer les causes exactes de son décès.

La police ne savait pas encore, en fin de soirée, ce qui a pu se passer dans l'appartement de la rue Léo-Laliberté.

Selon M. Carrier, la thèse d'un meurtre suivi d'une tentative de suicide n'est pas écartée, ni celle voulant que la mère ait découvert son enfant sans vie et qu'elle se soit voulu s'enlever par la suite.

SANTÉ

PHOTO D'ARCHIVES

■ C'est au sixième étage sud du Centre hospitalier Antoine-Labelle que l'infirmier auxiliaire tenait des propos méprisants à l'endroit de plusieurs patients.

Il insultait ses patients

■ Un infirmier auxiliaire coupable d'avoir tenu des propos vulgaires et dégradants

Un ancien infirmier auxiliaire du Centre hospitalier Antoine-Labelle, dans les Laurentides, a été reconnu coupable par son ordre professionnel d'avoir tenu des propos totalement dégradants, gratuits et vulgaires à l'endroit de patients.

**Éric Yvan
Lemay**

ericivan.lemay@journalmtl.com

Benoît Raymond a été congédié en 2007, mais ce n'est que le 27 décembre dernier qu'il a été déclaré coupable. Il faut dire que les témoignages de trois ex-collègues étaient particulièrement incriminants.

Elles ont affirmé que l'homme avait eu un comportement déplacé entre 2004 et 2006. Il avait institué un véritable « climat de terreur » au 6^e sud.

Plusieurs des patients qu'il insultait souffraient de problèmes de santé mentale. « Il manquait de respect envers des clients en les affublant de sobriquets comme "le gros débile" et "monsieur végétaux" », a rapporté une infirmière auxiliaire qui l'a côtoyé.

Comportement déplacé

À plusieurs reprises, elle l'a aussi entendu dire à un patient qu'il était malchanceux parce qu'il était « juif, mongol et qu'il avait un petit pénis ».

Il lui est souvent arrivé de fumer une partie de la cigarette d'un patient qui ne pouvait se l'allumer seul et même de lui souffler la fumée au visage.

Dans le cas d'une autre patiente confuse qui montrait de l'affection pour un animal de pe-

luche, il se permettait de lancer l'objet sur une étagère, hors d'atteinte pour la cliente, afin de la tourmenter et de rire d'elle.

Parmi la multitude des gestes reprochés, on trouve aussi des gestes brusques lors des soins d'hygiène ou des remarques à caractère sexuel à une patiente de 90 ans, aveugle et grabataire.

Suspendu puis congédié

L'homme qui était alors âgé de 46 ans a finalement été suspendu en mai 2006. Il a été congédié moins de deux mois plus tard. Il n'a jamais contesté son congédiement et ne s'est pas présenté devant le conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

« Les témoins entendus, dont la crédibilité n'a pas été mise en doute, ont tous partagé une expérience de travail éprouvante et stressante avec l'intimé, et l'ont entendu utiliser des propos inconvenants, blessants, grossiers obscènes, durs et insultants à l'égard de plusieurs clients », peut-on lire dans l'analyse des membres du conseil.

Ils ajoutent qu'il utilisait un ton et un langage inappropriés « en les traitant non seulement comme des objets encombrants, mais encore avec un cynisme et une cruauté indignes d'un professionnel de la santé ».

■ La sanction contre l'infirmier auxiliaire sera connue à une date ultérieure. Il a cessé de payer sa cotisation à l'Ordre depuis 2007.

Quelle sanction devrait être imposée
à cet infirmier auxiliaire ?

ÉCRIVEZ-NOUS : opinions@journalmtl.com

APPELEZ-NOUS : Mtl: 514 529-1177 Ext.: 1888 767-6161

CERTAINS DES PROPOS
TENUS PAR BENOÎT RAYMOND ET
RAPPORTÉS PAR DES COLLÈGUES

« T'ES UN DÉBILE ET T'ES PAS
ICI POUR RIEN. IL N'Y A
PERSONNE QUI T'AIME. »

« T'ES PAS CHANCEUX TOÉ
TAB... T'ES NÉ AU MONDE JUIF,
ANGLAIS ET TRISOMIQUE. »

« TAB... DE CÂL..., TU VAS
RETOURNER AU FUMOIR MON
HOS... DE DÉBILE. T'ES JUSTE
UNE FOLLE ET LE « SHIFT » DE
JOUR NE PEUT PLUS TE
SENTIR. TU L'AURAS PAS, TA
CIGARETTE. »

« TU VAS ÊTRE DÉBILE TOUTE
TA VIE. »

« LE GROS DÉBILE. »

« MONSIEUR VÉGÉTAUX. »

« PÉTASSE. »

MEURTRE À
SHERBROOKE ?Bébé de
trois ans
retrouvé
sans vie

SHERBROOKE (QMI) - Un enfant de trois ans a été retrouvé sans vie dans une résidence de la rue Léo-Laliberté, dans le nord de Sherbrooke, hier soir, alors que sa mère, retrouvée sur place, est dans un état critique.

Des agents de la police de Sherbrooke se sont rendus sur les lieux peu après 18 h 30 après qu'une tierce personne, qui s'était présentée à la résidence, eut téléphoné au 911.

À l'arrivée des policiers, la mère de l'enfant, âgée de 36 ans, était encore sur place.

En détresse

Selon ce qu'a indiqué Martin Carrier, porte-parole de la police de Sherbrooke, la mère de l'enfant a tenté de mettre fin à ses jours.

Elle a été transportée à l'hôpital et on craint pour sa vie, a précisé M. Carrier, qui a ajouté qu'elle sera rencontrée par les enquêteurs en tant que témoin important dans cette affaire.

Selon M. Carrier, « à première vue, il n'y aurait pas de marque de violence » sur le corps de l'enfant. Il a toutefois précisé qu'une autopsie aura lieu pour déterminer les causes exactes de son décès.

La police ne savait pas encore, en fin de soirée, ce qui a pu se passer dans l'appartement de la rue Léo-Laliberté.

Selon M. Carrier, la thèse d'un meurtre suivi d'une tentative de suicide n'est pas écartée, ni celle voulant que la mère ait découvert son enfant sans vie et qu'elle se soit voulu s'enlever par la suite.

SANTÉ



PHOTO D'ARCHIVES

■ C'est au sixième étage sud du Centre hospitalier Antoine-Labelle que l'infirmier auxiliaire tenait des propos méprisants à l'endroit de plusieurs patients.

Il insultait ses patients

■ Un infirmier auxiliaire coupable d'avoir tenu des propos vulgaires et dégradants

Un ancien infirmier auxiliaire du Centre hospitalier Antoine-Labelle, dans les Laurentides, a été reconnu coupable par son ordre professionnel d'avoir tenu des propos totalement dégradants, gratuits et vulgaires à l'endroit de patients.

Éric Yvan
Lemay

ericivan.lemay@journalmtl.com

Benoît Raymond a été congédié en 2007, mais ce n'est que le 27 décembre dernier qu'il a été déclaré coupable. Il faut dire que les témoignages de trois ex-collègues étaient particulièrement incriminants.

Elles ont affirmé que l'homme avait eu un comportement déplacé entre 2004 et 2006. Il avait institué un véritable « climat de terreur » au 6^e sud.

Plusieurs des patients qu'il insultait souffraient de problèmes de santé mentale. « Il manquait de respect envers des clients en les affublant de sobriquets comme "le gros débile" et "monsieur végétaux" », a rapporté une infirmière auxiliaire qui l'a côtoyé.

Comportement déplacé

À plusieurs reprises, elle l'a aussi entendu dire à un patient qu'il était malchanceux parce qu'il était « juif, mongol et qu'il avait un petit pénis ».

Il lui est souvent arrivé de fumer une partie de la cigarette d'un patient qui ne pouvait se l'allumer seul et même de lui souffler la fumée au visage.

Dans le cas d'une autre patiente confuse qui montrait de l'affection pour un animal de pe-

luche, il se permettait de lancer l'objet sur une étagère, hors d'atteinte pour la cliente, afin de la tourmenter et de rire d'elle.

Parmi la multitude des gestes reprochés, on trouve aussi des gestes brusques lors des soins d'hygiène ou des remarques à caractère sexuel à une patiente de 90 ans, aveugle et grabataire.

Suspendu puis congédié

L'homme qui était alors âgé de 46 ans a finalement été suspendu en mai 2006. Il a été congédié moins de deux mois plus tard. Il n'a jamais contesté son congédiement et ne s'est pas présenté devant le conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

« Les témoins entendus, dont la crédibilité n'a pas été mise en doute, ont tous partagé une expérience de travail éprouvante et stressante avec l'intimé, et l'ont entendu utiliser des propos inconvenants, blessants, grossiers obscènes, durs et insultants à l'égard de plusieurs clients », peut-on lire dans l'analyse des membres du conseil.

Ils ajoutent qu'il utilisait un ton et un langage inappropriés « en les traitant non seulement comme des objets encombrants, mais encore avec un cynisme et une cruauté indignes d'un professionnel de la santé ».

■ La sanction contre l'infirmier auxiliaire sera connue à une date ultérieure. Il a cessé de payer sa cotisation à l'Ordre depuis 2007.

Quelle sanction devrait être imposée
à cet infirmier auxiliaire ?

ÉCRIREZ-NOUS : opinions@journalmtl.com

APPELEZ-NOUS : Mtl: 514 529-1177 Ext.: 1888 767-6161

CERTAINS DES PROPOS
TENUS PAR BENOÎT RAYMOND ET
RAPPORTÉS PAR DES COLLÈGUES

« T'ES UN DÉBILE ET T'ES PAS
ICI POUR RIEN. IL N'Y A
PERSONNE QUI T'AIME. »

« T'ES PAS CHANCEUX TOÉ
TAB... T'ES NÉ AU MONDE JUIF,
ANGLAIS ET TRISOMIQUE. »

« TAB... DE CÂL..., TU VAS
RETOURNER AU FUMOIR MON
HOS... DE DÉBILE. T'ES JUSTE
UNE FOLLE ET LE « SHIFT » DE
JOUR NE PEUT PLUS TE
SENTIR. TU L'AURAS PAS, TA
CIGARETTE. »

« TU VAS ÊTRE DÉBILE TOUTE
TA VIE. »

« LE GROS DÉBILE. »

« MONSIEUR VÉGÉTAUX. »

« PÉTASSE. »